

Embargo : 17 décembre 2010 à 17 h 50 (Bruxelles)
INFORMATION REGLEMENTEE

SOLVAC S.A. SECOND ACOMPTE ET DIVIDENDE TOTAL 2010 STABLES

Le Conseil d'Administration de SOLVAC S.A. a décidé de mettre en paiement un second acompte de dividende. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, cet acompte vaudra solde pour l'exercice 2010.

Ce second acompte, mis en paiement le 17 février 2011, s'élève à 1,73 EUR brut par action, ou 1,47 EUR net par action comme en 2009.

Compte tenu du premier acompte décidé en août, le dividende total est stable par rapport à celui de l'exercice précédent, à savoir 4,32 EUR brut par action ou 3,67 EUR net par action.

Dividende net	(en EUR)	<u>2009</u>	<u>2010</u>
1 ^{er} acompte		2,20	2,20
2 ^{ème} acompte		1,47	1,47
TOTAL		3,67	3,67

Cette évolution est conforme à celle du dividende de SOLVAY S.A. (exercice 2009 par rapport à l'exercice 2008).

En Bourse, les actions se traiteront "dividende détaché" à partir du lundi 17 janvier 2011.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.
Investor Relations
Rue Keyenveld 58
1050 Bruxelles
Tél. : 32/2/509.60.16
Fax : 32/2/509.72.40